

Transformer les émissions en actifs : Guide sur le captage, l'utilisation et le stockage du carbone



Il est de plus en plus évident que la gestion des émissions de carbone aura un rôle à jouer pour aider les secteurs où il est difficile de réduire les émissions à atteindre leurs objectifs de décarbonisation à moyen et à long terme. Par conséquent, les investisseurs doivent comprendre les technologies émergentes qui façonnent ce marché et le rôle que la demande pour la gestion du carbone jouera dans la dynamique future des secteurs. Dans le présent article, nous tentons de démystifier le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) en nous fondant sur les données tirées de notre recherche thématique sur le sujet.

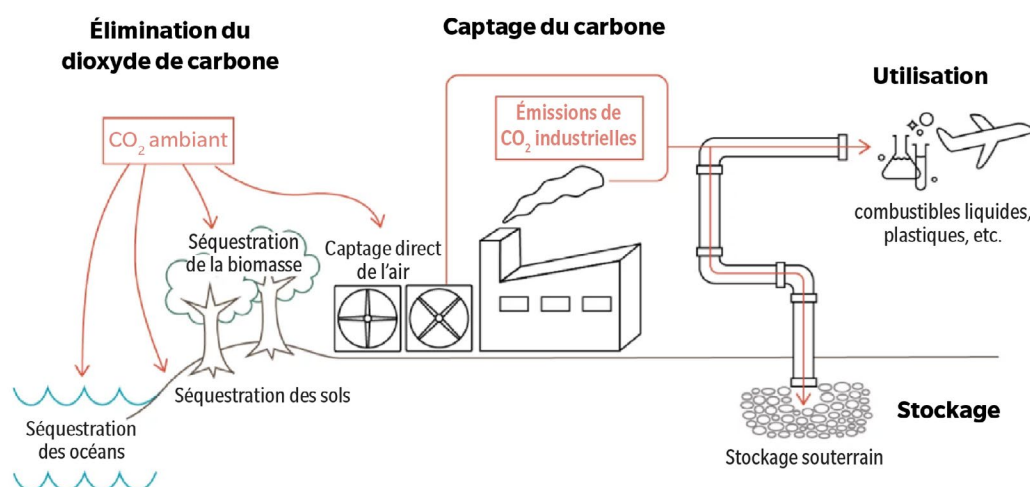
Le CUSC fait référence au déploiement des technologies visant à prévenir la libération ou à extraire le CO₂ dans l'atmosphère et, ultimement, à stocker le CO₂ comprimé profondément dans le sol.

La durabilité en détail

Deuxième trimestre de 2026

Dans l'ensemble, le CUSC comprend deux approches pour éliminer et séquestrer les émissions de CO₂ :

- Captage et de stockage du carbone à une source ponctuelle : suppression des « nouvelles » émissions produites directement par les activités industrielles.
- Élimination du dioxyde de carbone : captage du carbone atmosphérique et suppression des émissions existantes.



Source : Stanford Energy Carbon Management, octobre 2023.

Bien que les projets de CUSC ne réduisent actuellement qu'un faible pourcentage des émissions à l'échelle mondiale, ils ont le potentiel de jouer un rôle crucial pour aider les secteurs de l'énergie et des biens d'équipement à réduire considérablement leurs émissions dans l'avenir. En fait, certains secteurs ont peu de solutions de rechange pour atteindre la carboneutralité. Les récentes campagnes comme « Gigatonne d'ici 2030 » – qui font référence à une cible de captage d'une gigatonne (un milliard de tonnes métriques) d'émissions de CO₂ chaque année d'ici 2030 – reflètent en partie l'appétit du secteur de l'énergie pour les solutions de gestion du carbone à grande échelle.

La recherche intersectorielle révèle le potentiel du CUSC

Afin de comprendre les tendances sectorielles, les occasions d'alpha connexes et les risques de baisse, nous avons cherché à :

1. Comprendre la récente augmentation marquée des annonces de projets de CUSC et déterminer s'ils sont réalistes et durables
2. Éclairer notre point de vue sur les perspectives à long terme du gaz (et du charbon) dans les processus énergétiques et industriels
3. Repérer des secteurs de risque pour les actifs délaissés, les dépenses en immobilisations gaspillées ou les dépassements de coûts importants
4. Comprendre la crédibilité des plans de transition pour les sociétés des secteurs de l'énergie et de l'industrie
5. Déterminer qui le fait efficacement ainsi que les fournisseurs de solutions ayant un potentiel de croissance important

La durabilité en détail

Deuxième trimestre de 2026

Conformément à ce qui précède, les membres de notre équipe de placement ont mené des recherches ciblées, communiqué avec les émetteurs et tenu avec toutes les équipes sectorielles concernées des discussions internes sur l'importance croissante des technologies de captage du carbone dans les efforts mondiaux de décarbonisation. Le travail visait à contribuer à notre processus de placement et à repérer les occasions émergentes dans le domaine du CUSC.

Les cibles de carboneutralité et le soutien réglementaire stimulent la demande pour l'innovation du CUSC

Les tendances du marché, y compris les mesures incitatives, les progrès technologiques et la demande des sociétés dans les secteurs à fortes émissions, sont des facteurs clés de l'augmentation de la demande du marché pour la technologie CUSC et contribuent à en faire une option viable sur le plan économique.

Lois/politiques	Date	Description
États-Unis		
Bipartisan Infrastructure Law	2021	Finance des infrastructures et des projets pilotes de gestion du carbone. Depuis 2025, une partie du financement a été réaffectée à la prolongation de la durée de vie des centrales au charbon plutôt qu'au déploiement du CUSC.
Inflation Reduction Act – article 45Q – Crédit d'impôt	2022	Bonifie les crédits d'impôt pour les projets de CUSC et a été conservé dans la One Big Beautiful Bill Act de 2025.
Union européenne		
Règlement pour une industrie zéro net	2024	Fixe une cible contraignante de stockage de CO ₂ dans l'UE de 50 Mt/an d'ici 2030 et accélère la délivrance de permis pour les projets de CUSC, les classant comme une technologie stratégique pour l'atteinte de la carboneutralité.
Stratégie de gestion industrielle du carbone	2024	Établit une feuille de route pour augmenter la capacité de CUSC des infrastructures.
Fonds pour l'innovation de l'UE	2020	Finance les projets d'énergie propre et de CUSC à grande échelle dans les États membres de l'UE.
Paquet législatif « Paré pour 55 », y compris la réforme du système d'échange de quota d'émission (SEQE) de l'UE	2021	Renforce le SEQE de l'UE et les mesures connexes afin d'établir les prix du carbone et d'encourager les investissements dans le CUSC.
Royaume-Uni		
North Sea Transition Deal	2021	Soutient le développement de la capacité de CUSC en mer, en tirant parti des infrastructures pétrolières et gazières existantes en mer du Nord.
East Coast Cluster/ Northern Endurance Partnership	2024	Finance le CUSC et d'autres projets d'énergie propre dans le but de décarboniser les sites industriels à fortes émissions du Royaume-Uni.
Australie		
Offshore Petroleum and Greenhouse Gas Storage Act (amendée en 2024)	2006	Fournit un cadre juridique pour le stockage en mer des GES dans les eaux du Commonwealth.
Mécanisme de protection	2023	Resserre les limites de base sur les émissions des grands émetteurs, ce qui augmente la demande de crédits compensatoires pour le carbone et finance les projets de CUSC dans les secteurs où il est difficile de réduire les émissions.

La durabilité en détail

Deuxième trimestre de 2026

Chine		
15 ^e plan quinquennal	2026-2030	Le 14 ^e plan quinquennal (2021-2025) prévoyait l'établissement de cibles ainsi que le financement de projets pilotes et de démonstration du CUSC pour les sociétés de l'énergie détenues par l'État. Le 15 ^e plan quinquennal (2026-2030) soutient l'expansion de ces projets ainsi que d'autres objectifs liés au climat.
Japon		
Loi sur les activités de stockage du dioxyde de carbone	2024	Crée le premier régime de permis pour les activités de CUSC au Japon.
Corée du Sud		
Loi sur le captage, le transport, le stockage et l'utilisation du dioxyde de carbone	2024	Reclasse le CO ₂ , auparavant considéré comme un « déchet », et établit des permis et un soutien financier pour les projets de CUSC.

Remarque : Le tableau ci-dessus dresse une liste non exhaustive de mesures prises par des gouvernements dans le monde qui soutiennent la mise en œuvre et l'expansion du CUSC. Veuillez noter que cette liste reflète les initiatives en cours au 1^{er} mars 2026.

Ce contexte politique favorable encourage l'adoption du CUSC par les sociétés et les investissements dans le développement de technologies de captage du carbone plus rentables et évolutives, ce qui facilite davantage la transition vers une économie sobre en carbone. Les incitatifs financiers pour la production ou l'achat de produits à plus faibles émissions pourraient également modifier les chaînes d'approvisionnement, en procurant des avantages concurrentiels aux sociétés à plus faibles émissions ou aux pays à plus forte concentration d'entreprises engagées dans le CUSC. Comme le CUSC est devenu plus répandu, les formations géographiques permettant le stockage souterrain du carbone – gisements de pétrole et de gaz épuisés, réservoirs salins, formations de basalte et anciennes veines de charbon – ont offert un avantage disproportionné aux premières régions du monde qui en ont profité. Ces régions comprennent les régions des gisements pétroliers et gaziers nord-américains, la mer du Nord en Europe, l'Australie et l'Arabie saoudite.

CUSC dans le secteur de l'énergie

Les producteurs d'énergie en amont qui sont en mesure d'offrir le CUSC à leurs clients peuvent créer de nouvelles sources de revenus. Dans les services publics d'électricité, le CUSC peut permettre aux fournisseurs d'électricité de répondre à la demande croissante pour de l'énergie à faibles émissions de carbone. Toutefois, la mise en œuvre de cette technologie pourrait faire augmenter les coûts de production.

La durabilité en détail

Deuxième trimestre de 2026

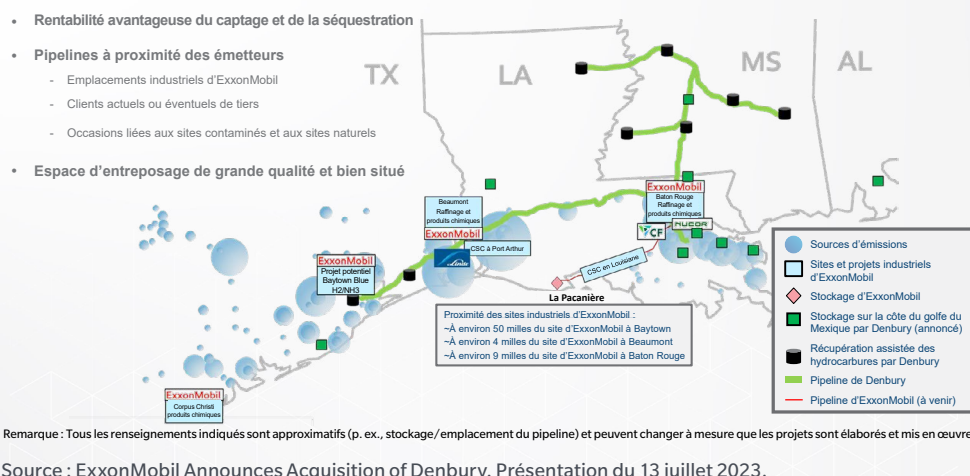
Étude de cas : Exxon et Denbury

Les principaux acteurs du secteur de l'énergie misent sur la rentabilité future du CUSC, comme en témoigne l'acquisition par Exxon de la société américaine de captage et de stockage du carbone Denbury Inc. pour la somme de 4,9 milliards de dollars en 2023. Plus important réseau de pipelines américains dans le sud-est des États-Unis, Denbury était au nombre des acteurs les plus importants et les mieux reconnus dans le segment américain du CUSC.

Les arguments en faveur de cette acquisition ont été rehaussés par des facteurs comme les suivants :

1. Les États du sud-est américain, dont le Mississippi, la Louisiane et le Texas, sont les principaux producteurs de pétrole et de gaz naturel à l'échelle nationale. Par conséquent, de nombreuses infrastructures étaient déjà en place.
2. La forte demande pour le CUSC provient de l'importante base industrielle locale, en plus des sites industriels d'Exxon.
3. Les pipelines de Denbury sont positionnés au-dessus de formations géographiques en profondeur convenant au stockage de CO₂ à long terme.
4. Denbury avait déjà obtenu les permis de catégorie VI nécessaires à la séquestration du carbone, dont bénéficierait Exxon.

La combinaison crée une solide position sur la côte américaine du golfe du Mexique

La transaction de Denbury a été considérée comme une solution de rechange plus rentable que la construction d'infrastructures et de pipelines distincts à partir de zéro. L'acquisition d'une infrastructure qui évite les retards liés à l'octroi des permis et permet le captage et le stockage immédiat à grande échelle du carbone à partir de sources ponctuelles pour les émissions industrielles procure à Exxon l'important avantage du premier arrivé sur ce marché. Exxon se positionne également pour offrir aux clients une solution de captage et de stockage du carbone fiable, à faible coût et de bout en bout, ainsi que pour permettre la production de produits de base à faibles émissions de carbone, comme l'hydrogène bleu (qui utilise une technologie de captage du carbone pendant la production). Même s'il semble s'agir d'un placement à long terme pour la société, cela indique que le secteur de l'énergie prévoit une rentabilité future et une croissance intéressante des entreprises du CUSC.

La durabilité en détail

Deuxième trimestre de 2026

Le CUSC est-il là pour de bon?

Bien qu'il s'agisse d'une frontière extrêmement prometteuse dans l'économie en transition, le CUSC est encore loin d'être adopté à grande échelle de façon rentable et pourrait faire face à de solides difficultés au cours des prochaines années. Des facteurs à long terme, dont la concurrence d'autres technologies propres et la volatilité de la tarification du carbone, pourraient avoir une incidence sur la demande du marché pour le CUSC au fil du temps. Le soutien réglementaire pour les projets pourrait également fluctuer au même rythme que le soutien politique, et il n'est pas encore certain qu'il existe des arguments économiques en faveur de l'utilisation du CUSC non subventionné, compte tenu du coût élevé de la mise en œuvre.

Comme le CUSC est parfois présenté comme une solution miracle pour atteindre les objectifs de carboneutralité, les investisseurs et les émetteurs devront naviguer dans les conversations sur la technologie du CUSC en accordant la priorité aux initiatives qui réduiront les émissions opérationnelles. En fin de compte, nous devons nous assurer que le recours au CUSC n'est pas excessif et que les placements connexes produiront des rendements appropriés et durables.

Malgré les risques, son potentiel de croissance et son applicabilité à certains de nos plus grands émetteurs, l'adoption précoce par des acteurs clés et le soutien politique font du CUSC une exploration intéressante pour les émetteurs et les investisseurs.

La durabilité en détail

Deuxième trimestre de 2026

MFS peut intégrer des facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) à sa prise de décision sur les placements, à son analyse fondamentale des placements et à ses activités de mobilisation lorsqu'elle communique avec les émetteurs. Les déclarations et les exemples fournis ci-dessus montrent plusieurs façons dont MFS a historiquement intégré les facteurs ESG à l'analyse ou aux activités de mobilisation auprès de certains émetteurs. Ils ne doivent pas être considérés comme indiquant que les placements, les facteurs ESG ou la mobilisation donneront des résultats positifs dans toutes les situations ou dans une situation en particulier. Lorsqu'elle interagit avec les sociétés, notamment en ce qui a trait aux engagements sur les thèmes ESG, MFS se concentre sur la discussion, la collecte d'information et la recherche d'une transparence appropriée à l'égard de questions qui pourraient être importantes pour l'évaluation économique à long terme de la société afin que MFS puisse prendre une décision de placement éclairée qui favorise les intérêts économiques à long terme des clients de MFS. MFS n'intervient pas dans le but de modifier ou d'influencer le contrôle d'une société. Les engagements consistent souvent en des communications continues avec un émetteur. L'engagement auprès d'un émetteur ne peut entraîner des changements directs aux pratiques liées aux facteurs ESG d'un émetteur. Les résultats de placement ou d'engagement favorables, y compris ceux décrits ci-dessus, peuvent ne pas être liés à l'analyse ou aux activités de MFS. La mesure dans laquelle MFS intègre les facteurs ESG à sa prise de décision concernant les placements, à ses analyses des placements et à ses activités de mobilisation varie selon la stratégie, le produit et la catégorie d'actif, et peut aussi varier au fil du temps, et sera généralement déterminée d'après l'opinion de MFS quant à la pertinence et à l'importance de facteurs ESG précis (qui peuvent différer du jugement ou de l'opinion de tiers, y compris d'investisseurs). Les exemples ci-dessus peuvent ne pas être représentatifs des facteurs ESG utilisés dans la gestion du portefeuille d'un investisseur donné. L'évaluation ou l'intégration des facteurs ESG par MFS peut reposer sur des données reçues de tiers (y compris de sociétés émettrices et de fournisseurs de données ESG), qui peuvent être inexactes, incomplètes, incohérentes, périmées ou estimatives, qui peuvent ne tenir compte que de certains aspects ESG (plutôt que d'examiner l'ensemble du profil et des mesures de durabilité d'un placement ou de sa chaîne de valeur) et qui, par conséquent, pourraient avoir une incidence négative sur l'analyse par MFS des facteurs ESG à prendre en considération pour un placement. Les renseignements ci-dessus de même que les sociétés ou les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des conseils en placement, des recommandations d'achat ou de vente ou une indication d'intention de négocier.

Les points de vue exprimés sont ceux du ou des auteurs et peuvent changer sans préavis. Ils sont fournis à titre indicatif seulement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'achat d'un titre, une sollicitation ou un conseil en placement. Les prévisions ne sont pas garanties. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.

RENSEIGNEMENTS MONDIAUX

Sauf indication contraire, les logos ainsi que les noms des produits et services sont des marques de commerce de MFS^{MD} et de ses sociétés affiliées, qui peuvent être déposées dans certains pays. Distribué par : **États-Unis** – MFS Investment Management; **Amérique latine** – MFS International Ltd.

Veillez noter qu'en Europe et dans la région Asie-Pacifique, le présent document est réservé aux professionnels en placement et est destiné à un usage institutionnel seulement. Au Canada, le présent document est réservé aux clients institutionnels. Au Qatar, le présent document est réservé aux investisseurs avertis et aux particuliers à valeur nette élevée.

Note à l'intention des lecteurs du Canada : Publié au Canada par MFS Gestion de Placements Canada Limitée. **Note à l'intention des lecteurs du Royaume-Uni et de la Suisse :** Publié au Royaume-Uni et en Suisse par MFS International (UK) Limited (« MIL UK »), une société privée à responsabilité limitée inscrite en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro 03062718, dont les activités de placement sont autorisées et réglementées par la UK Financial Conduct Authority. Le siège social de MIL UK, filiale indirecte de MFS^{MD}, se trouve au One Carter Lane, Londres (EC4V 5ER), au Royaume-Uni. **Note à l'intention des lecteurs européens (hors Royaume-Uni et Suisse) :** Publié en Europe par MFS Investment Management (Lux) s. à r. l. (MFS Lux), une entreprise autorisée en vertu des lois du Luxembourg en tant que société de gestion pour les fonds domiciliés au Luxembourg, qui offre des produits et des services de placement aux investisseurs institutionnels. Le siège social de cette société à responsabilité limitée se situe au 4, rue Albert Borschette, Luxembourg L-1246. Tél. : 352 2826 12800. Le présent document est réservé aux investisseurs professionnels (dans la mesure où les organismes de réglementation locaux le permettent). On ne doit pas s'y fier et il ne doit pas être distribué si cela contrevient à la réglementation locale; **Singapour** – MFS International Singapore Pte. Ltd. (CRN 201228809M); **Australie/Nouvelle-Zélande** – MFS International Australia Pty Ltd (« MFS Australia ») (ABN 68 607 579 537) détient le permis numéro 485343 pour la prestation de services financiers en Australie. MFS Australia est régie par l'Australian Securities and Investments Commission; **Hong Kong** – MFS International (Hong Kong) Limited (« MIL HK »), une société privée à responsabilité limitée inscrite auprès de la Hong Kong Securities and Futures Commission (« SFC ») et réglementée par celle-ci. MIL HK est autorisée à exercer des activités réglementées de négociation de titres et de gestion d'actifs, et peut fournir certains services de placement à des « investisseurs professionnels » au sens de la *Securities and Futures Ordinance* (« SFO »); **pour les investisseurs professionnels en Chine** – MFS Financial Management Consulting (Shanghai) Co., Ltd. 2801-12, 28th Floor, 100 Century Avenue, Shanghai World Financial Center, Shanghai Pilot Free Trade Zone, 200120, Chine, une entreprise chinoise à responsabilité limitée réglementée pour fournir des services-conseils en gestion financière; **Japon** – MFS Investment Management K.K. est inscrite à titre d'opérateur d'instruments financiers, Kanto Local Finance Bureau (FIBO) No. 312, membre de l'Investment Trust Association du Japon et de la Japan Investment Advisers Association. Comme les frais assumés par les investisseurs varient selon les circonstances (produits, services, période de placement, conditions du marché, etc.), le montant total et les méthodes de calcul ne peuvent être indiqués à l'avance. Tous les placements comportent des risques, y compris les fluctuations de marché, et les investisseurs peuvent perdre le capital investi. Avant de faire des placements, les investisseurs devraient obtenir et lire attentivement le prospectus et les documents indiqués dans l'article 37-3 de la Financial Instruments and Exchange Act; **Pour les lecteurs en Arabie Saoudite, au Koweït, à Oman et aux Émirats arabes unis (à l'exclusion du centre financier international de Dubaï et du centre financier international d'Abou Dhabi).** Au Qatar, réservé aux investisseurs avertis et aux particuliers fortunés. **À Bahreïn, pour les investisseurs institutionnels seulement :** Les renseignements contenus dans le présent document sont strictement destinés aux investisseurs professionnels. Les renseignements contenus dans le présent document ne constituent pas et ne doivent pas être interprétés comme une offre, une invitation ou une proposition de faire une offre ou une recommandation de demander un produit, un service ou une stratégie de nature financière, ou un avis ou des conseils à cet égard. Même si nous avons pris grand soin de nous assurer que les renseignements contenus dans le présent document sont exacts, aucune responsabilité ne peut être assumée à l'égard de toute erreur ou omission ou de toute mesure prise sur la foi de ces renseignements. Vous ne pouvez reproduire, diffuser et utiliser le présent document (ou une partie de celui-ci) qu'avec le consentement de MFS International U.K. Ltd (« MIL UK »). Les renseignements contenus dans le présent document ne servent qu'à des fins d'information. Ils ne sont pas destinés au public et ne doivent pas être diffusés au public ni utilisés par celui-ci. Les renseignements contenus dans le présent document peuvent contenir des énoncés qui ne sont pas de nature purement historique, mais qui sont des énoncés prospectifs. Ceux-ci comprennent, entre autres, des projections, des prévisions ou des estimations de revenu. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses, dont certaines sont décrites dans d'autres documents pertinents. Si vous ne comprenez pas le contenu du présent document, vous devriez consulter un conseiller financier autorisé. Veuillez noter que tous les documents envoyés par l'émetteur (MIL UK) ont été envoyés par voie électronique à partir de l'étranger. **Afrique du Sud** – Le présent document et les renseignements qu'il contient ne constituent pas une offre publique de titres en Afrique du Sud et, par conséquent, ne doivent pas être interprétés comme tels. Ce document ne doit pas être largement diffusé au public en Afrique du Sud. Le présent document n'a pas été approuvé par la Financial Sector Conduct Authority et ni MFS International (U.K.) Limited ni ses fonds ne sont enregistrés à des fins de vente au public en Afrique du Sud.